

OFFRE D'EMPLOI – CDD

Animateur(rice)-Technicien(e) chargé(e) des **actions agricoles individuelles**

A. Contexte

Situé en Bretagne, le périmètre du bassin versant du Blavet Morbihannais 2020-2025 compte 24 masses d'eau « cours d'eau » dont 3 masses d'eau fortement modifiées (MEFM), les masses d'eau de transition du Blavet, la masse d'eau côtière de Lorient-Groix et enfin une petite partie de la masse d'eau « Plan d'eau complexe de Guerlédan ».

Un contrat territorial de bassin versant 2020-2025 pour la reconquête de la qualité de l'eau, est en cours de finalisation et devrait pouvoir engager prochainement un programme d'actions pour la reconquête de la qualité de l'eau.

Le contrat territorial de bassin versant bénéficie d'un double portage :

- Lorient Agglomération pour la partie aval,
- le Syndicat de la Vallée du Blavet pour la partie amont.

La surface totale du périmètre d'intervention est de 155 437 ha et la SAU de 90 396 ha répartie entre 1789 agriculteurs.

B. Enjeux actuels

Pour le syndicat de la Vallée du Blavet, les enjeux identifiés sont :

- l'atteinte du bon état des masses d'eau conformément au SDAGE Loire Bretagne qui reprend les attentes de la directive cadre sur l'eau (7 masses d'eau sont en état moins que bon)
- le respect des usages : activités nécessitant une eau de qualité et en quantité (eau potable, activité touristique, navigation et patrimoine associé), production d'électricité (hydroélectricité sur le Blavet)
- le respect des objectifs et dispositions complémentaires du SAGE Blavet : zones humides remarquables, espèces patrimoniales (mulette), réduction nitrates....

L'objectif du contrat territorial est de construire une dynamique collective avec l'ensemble des acteurs (élus, habitants, agriculteurs, collectivités territoriales) autour de la reconquête de la qualité de l'eau. Les actions agricoles contenues dans ce contrat visent également à alimenter une dynamique agricole et collective sur l'ensemble du bassin versant tout en mettant l'accent sur des actions individuelles et des aides à l'expérimentation sur les masses d'eau dégradées ou à enjeu spécifique. Pour mettre en place ces actions, le Syndicat de la Vallée du Blavet s'appuie sur une équipe composée actuellement d'une équipe pluridisciplinaire (milieux aquatiques, bocage, agricole, pollutions urbaines..)

Le syndicat a engagé dès 2014 des diagnostics agricoles qui permettent après une analyse technico-économique de chaque exploitation d'engager un plan d'action en faveur de la reconquête de la

Toute communication doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de « Monsieur le Président du Syndicat »

qualité de l'eau. Pour la réalisation de ces diagnostics, le syndicat de la Vallée du Blavet a signé six conventions de partenariat avec les principaux prescripteurs du territoire. L'évaluation du contrat territorial a montré la nécessaire adaptation de ce dispositif et une réflexion a été engagée pour améliorer le dispositif lors du prochain contrat.

Le bilan évaluation a également permis de mettre en avant une nécessaire meilleure articulation avec le petit cycle de l'eau et une réflexion a été engagée avec Eau du Morbihan (production d'eau potable) pour réfléchir à un programme d'actions sur les périmètres de protection de captage d'eau.

C. Objectifs de la mission

En soutien à l'animatrice en charge de la coordination des actions agricoles, la personne recrutée aura pour mission :

- la relance du dispositif des diagnostics agricoles prenant en compte les préconisations de l'étude d'évaluation,
- un diagnostic territorial des périmètres de protection de captage devant déboucher sur un programme d'actions.

D. Descriptif de la mission

Sous la responsabilité hiérarchique de la directrice et sous l'autorité fonctionnelle de l'animatrice en charge de la coordination des actions agricoles, le (la) chargé (e) de mission aura pour missions :

1. Suivi du dispositif des actions agricoles (50%)

- suivi de l'ensemble des diagnostics individuels réalisés par les partenaires et échanges avec les prescripteurs avant validation définitive du diagnostic,
- animation et mise en place d'accompagnements individuels suite au diagnostic et selon les préconisations issues de celui-ci avec les prescripteurs,
- contact et échanges avec les agriculteurs, en lien avec les prescripteurs réalisant les diagnostics pour présenter les autres actions du contrat territorial,
- réflexion sur les possibilités d'accompagnement suite au diagnostic en corrélation avec les autres actions agricoles du contrat de bassin,
- démarchage des agriculteurs suite à leur participation aux actions agricoles collectives pour bénéficier d'un accompagnement individuel,
- gestion administrative du dispositif : bons de commande, mise en paiement des diagnostics,
- aide au suivi du dispositif et participation à l'animation des comités de pilotage des diagnostics afin d'affiner la stratégie du syndicat pour une amélioration des bonnes pratiques agricoles sur le territoire.

2. Diagnostic territorial Périmètre de captages prioritaires (50%)

- sur la base de la cartographie des périmètres de protection de captage d'eau, étude du parcellaire et des exploitations présentes sur ce périmètre (nombre, culture principale...),
- lien avec les actions déjà réalisées par le syndicat de la Vallée du Blavet sur ces périmètres,
- identification d'autres enjeux liés à la reconquête de la qualité de l'eau,
- travail bibliographique sur les actions déjà menées sur d'autres périmètres de captages,
- proposition d'actions à soumettre aux élus du syndicat de la Vallée du Blavet et aux élus d'Eau du Morbihan.

E. Profil recherché

Formation Bac + 2 minimum en agriculture.

Excellente connaissance des différentes techniques agricoles (la connaissance des pratiques agronomiques locales est souhaitée).

Bonne connaissance du fonctionnement des organisations professionnelles agricoles et des différents prescripteurs agricoles (coopératives, négoce...).

Sensibilité aux questions environnementales et connaissances des dispositifs agricoles pour l'environnement (MAEC, groupe 30 000, GIEE, PSE...)

Rigueur, esprit de synthèse, ouverture d'esprit, aisance relationnelle, sens de la pédagogie.

Autonomie avec une grande capacité à travailler en équipe.

Permis B, utilisation de logiciels bureautiques (y compris SIG).

F. Conditions matérielles et localisation

Accès à un poste de travail au siège du syndicat à Baud (56) : bureau partagé, téléphone fixe, ordinateur, véhicule de service pour les déplacements professionnels.

Salaire à négocier (selon formation et expérience).

Recrutement contractuel CDD 1 an, renouvelable.

Début de la mission souhaité au plus tôt.

G. Modalités de candidatures

Envoi d'un dossier (CV + lettre de motivation) **pour le 5 mars au plus tard**, par courriel avec accusé de réception, à l'adresse suivante : **agriculture@blavet.bzh**

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à téléphoner au 02.97.51.09.37. Contact : Marie Clément, directrice ou Anais Vannieuwenhuyse, animatrice en charge de la coordination des actions agricoles.